

Réunion mensuelle ordinaire 27 janvier 2020

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Commission de services régionaux de Fundy tenue le lundi 27 janvier 2020, au 10, chemin Crane Mountain, à Saint John.

1. Ouverture de la séance

Le président, Gary Clark, déclare la séance publique ouverte à 10 h 2.

2. Sont présents :

Gary Clark	Président du conseil d'administration
Glen Baxter	Vice-président
Bette Anne Chatterton	Mairesse de St. Martins
Don Darling	Maire de Saint John
Nancy Grant	Mairesse de Rothesay
Brenda Rathburn	Représentante de district de services locaux
Jim Bedford	Représentant de district de services locaux
John Cairns	Représentant de district de services locaux

Est absente:

Grace Losier, mairesse de Grand Bay-Westfield

AUTRES

Marc MacLeod, directeur général, CSRF Alicia Raynes, secrétaire de séance, CSRF Nick Cameron, animateur des loisirs, CSRF Brenda MacCallum, agente des relations publiques et de l'élaboration des programmes, CSRF Membres du public

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président demande que l'ordre du jour soit adopté.

Proposition: Adopter l'ordre du jour du 27 janvier 2020.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Brenda Rathburn
Vote : Proposition adoptée

4. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun

5. Adoption de procès-verbaux

Proposition: Adopter le procès-verbal du 10 décembre 2019.

Proposé par : Glen Baxter Appuyé par : Nancy Grant

Vote : Proposition adoptée

6. Appels d'offres

a. Contrat 2019-03 – Transport du lixiviat

Marc MacLeod mentionne qu'il s'agit du contrat annuel du transport de relève en cas d'orage.

Proposition: Adjuger le contrat pour 6,25 \$ la tonne au moins-disant, Keel Construction Ltd.

Proposé par : Nancy Grant Appuyé par : John Cairns

Vote : Proposition adoptée

b. Contrat 2019-04 – Fourniture d'agrégat

Marc MacLeod discute du besoin d'agrégat au site d'enfouissement de Crane Mountain, tant pour le recouvrement quotidien que pour la construction routière. Une lettre de GEMTEC Consulting Engineers and Scientists Limited est fournie pour expliquer le raisonnement justifiant la disqualification du moins-disant, TRACC (Tire Recycling Atlantic Canada Corporation). Il est recommandé par Gemtec que la CSRF n'accepte pas de dérivé de pneus pour servir au recouvrement quotidien et à la construction routière. Ce matériau n'est pas un agrégat naturel et ne respecte donc pas les exigences précisées dans l'appel d'offres. De plus, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'approuve pas ce matériau pour le recouvrement quotidien selon l'autorisation d'exploitation du site de Crane Mountain. Marc MacLeod mentionne que l'utilisation de dérivé de pneus au site d'enfouissement de Crane Mountain nécessiterait un suivi afin de déterminer si ce genre de matériau pourrait servir de recouvrement intercalaire, précisant que le prix du dérivé de pneus serait une option plus économique par rapport à l'agrégat utilisé actuellement.

Proposition : Adjuger le contrat selon la recommandation de GEMTEC Consulting Engineers and Scientists Limited au prix de 7,10 \$ la tonne au deuxième moins-disant, Keel Construction Ltd.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Brenda Rathburn
Vote : Proposition adoptée

Remarque : Il est convenu que le point 7 de l'ordre du jour portant sur la feuille de pointage de CMEI soit reporté au point 8 au cas où Grace Losier arriverait tardivement.

7. Le point sur les loisirs - Nick Cameron

Nick Cameron, facilitateur des loisirs de la CSRF, fait le point sur l'état général du plan régional de loisirs. Certains faits saillants concernent les réalisations à ce jour, notamment une distribution du financement de 153 000 \$ obtenu pour des projets de loisirs dans la région de Fundy. M. Cameron

fait aussi remarquer que les renseignements colligés au cours des trois dernières années sont accessibles en ligne. Cette information servira à l'évaluation des besoins en loisirs pour chaque DSL, mettra en évidence les pratiques exemplaires pour les loisirs dirigés par des bénévoles et indiquera les thèmes et les possibilités pour la région de Fundy.

Proposition : Accepter et classer le Plan des loisirs tel que présenté.

Proposé par : Don Darling Appuyé par : Glen Baxter

Vote : Proposition adoptée

8. Feuille de pointage de CMEI

Lors de sa réunion d'octobre 2019, la Commission a appris qu'une nouvelle méthode d'évaluation des projets serait élaborée en vue de lui donner un portrait plus clair de la manière dont les projets seraient retenus ou non pour du financement. Ses membres pourraient ainsi savoir si le processus d'approbation du financement de projet tient véritablement compte des intérêts communautaires indépendamment du processus de recommandation comme tel.

Un comité composé de l'ancien administrateur Jim Bedford, de membres de CMEI, Tom Simpson et Jim Stubbs, et du directeur général, Marc MacLeod, a été mis sur pied. Une matrice a été créée d'après les lignes directrices actuelles des demandes de fonds ainsi qu'une grille de pointage prévoyant des scores allant de faibles à élevés. Elle donne des exemples de considérations pour chaque critère, et les critères sont pondérés d'après leur importance relative pour la demande de fonds. La matrice comprend un score total qui classe les projets et établit une recommandation pour l'allocation du financement. La feuille de pointage sera utilisée indépendamment par des évaluateurs de CMEI et le score moyen sera transposé dans la liste finale des projets.

La feuille de pointage, ses critères, ses considérations, son score et l'attribution des rangs ont été élaborés d'après des principes Six Sigma et diverses matrices semblables utilisées pour des fonds communautaires. À noter que la feuille de pointage peut faire l'objet d'un examen annuel quant à son efficacité et à son applicabilité.

Proposition : Que la feuille de pointage soit utilisée par CMEI pour évaluer les projets à étudier.

Proposé par : Don Darling Appuyé par : Nancy Grant

Vote : Proposition adoptée

9. Sacs en plastique - Gary Clark

Gary Clark se retire de la présidence de la réunion à 10 h 42 pour pouvoir participer activement à la discussion concernant le retrait des sacs en plastique à usage unique du recyclage. Plus précisément, Gary Clark fait état de la lettre adressée à la CSRF par la Ville de Quispamsis demandant que la date limite d'acceptation des sacs en plastique à usage unique soit retardée après le 1^{er} mars 2020. Plusieurs questions sont abordées pendant la discussion, notamment les suivantes :

Pourquoi la date du 1^{er} mars? est-ce trop tôt?

- La CSRF a-t-elle pris en compte ce que font les autres municipalités?
- Existe-t-il des technologies qui pourraient utiliser cette matière?
- Est-ce que des entreprises pourraient être mises sur pied devant cette possibilité?
- Pourrions-nous revoir la démarche rapide et amener le public à changer avec le temps?
- Des entreprises de notre région utilisent des plastiques dans leurs produits, alors pourquoi ne sont-ils pas utilisés?

Marc MacLeod répond que plusieurs facteurs sont en jeu pour expliquer la date limite du 1^{er} mars 2020. La surconsommation des sacs en plastique à usage unique est devenue un problème mondial. La meilleure option est de les éliminer complètement. Marc MacLeod rappelle la devise courante du milieu des déchets solides « réduire, réutiliser, recycler ». Selon l'ordre d'importance, il faut d'abord réduire la consommation de ces sacs. La plupart des commerces de détail offrent maintenant des options de sacs réutilisables à leurs clients. C'est maintenant le bon moment d'appliquer notre plan de communication puisqu'il est plus difficile de capter l'attention de la population en été et qu'il serait trop tard de le faire à l'automne. Aucune entreprise locale n'utilise cette matière, un fait qu'on confirme.

Marc MacLeod invite Brenda MacCallum, agente des relations publiques et de l'élaboration des programmes de la CSRF, à expliquer si la CSRF a fait assez de recherche et épuisé toutes les autres options. M^{me} MacCallum insiste que toutes les autres options ont été épuisées et qu'il n'y a simplement pas de marché pour ces matières dans notre région. Les autres régions ont stocké ce matériau ou ont dû payer pour l'éliminer. Le site d'enfouissement de Crane Mountain accumule ces sacs depuis deux ans. Étant donné l'absence d'un marché, ces sacs vont finir par être enfouis. La CSRF croit que l'adoption dès maintenant d'une exclusion empêchera encore plus de plastique d'aboutir à l'enfouissement. Selon elle, la CSRF doit veiller à ce que les gens aient confiance que les articles désignés comme étant recyclables sont véritablement recyclés.

On s'interroge sur ce que feront les municipalités. Notre démarche comporte deux étapes. Pour sa part, la CSRF peut éliminer les sacs du recyclage. Ensuite, il revient aux municipalités d'adopter des règlements ou arrêtés municipaux pour éliminer l'utilisation des sacs en plastique à usage unique. La CSRF communiquera individuellement avec les municipalités pour leur demander de modifier leur réglementation en vue de bannir ces plastiques. L'idéal serait de voir les communautés de la région adopter un arrêté semblable à celui de Moncton-Dieppe. Il importe que ces nouveaux règlements ou arrêtés soient en vigueur et que tout le monde s'y conforme pour qu'il en résulte un véritable changement de comportement de la part des consommateurs. Parallèlement, la CSRF fera des démarches auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de faire bannir les sacs en plastique dans toute la province, ce qui accroîtrait l'efficacité de la démarche. Le travail auprès du personnel des municipalités a déjà commencé. L'échéancier relèvera du conseil de chacune des municipalités.

Proposition : Que le directeur général, Marc MacLeod, réponde par lettre à la Ville de Quispamsis lui indiquant que la CSRF maintient la date cible du 1^{er} mars 2020 pour le bannissement et les raisons le justifiant.

Proposé par : Don Darling Appuyé par : Gary Clark

Vote : Proposition adoptée

Gary Clark reprend la présidence de la réunion à 11 h 18.

Proposition: Lever la séance à 11 h 19.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Brenda Rathburn
Vote : Proposition adoptée

ADOPTÉ le ______

Gary Clark, président du conseil

Alicia Raynes, secrétaire de séance

Le président Gary Clark demande une proposition pour lever la séance.